



**Dotations de fonctionnement complémentaires 2013**

**Rapport n° CP/2013/869**

**Service gestionnaire :**

Direction des collèges et de l'éducation

**Résumé :**

Dans le cadre de ses compétences, le Département attribue des dotations de fonctionnement aux collèges publics. Des dotations complémentaires sont attribuées à la demande des établissements pour faire face à leurs besoins courants.

Je vous prie de bien vouloir vous prononcer sur les demandes de dotations complémentaires présentées par les collèges publics et détaillées ci-dessous.

Il est à noter que, conformément à la délibération du Conseil Général du 26 octobre 2009, l'examen de ces demandes de dotation complémentaire a fait l'objet d'une analyse des actes budgétaires et du niveau des fonds de réserve de ces établissements.

**I – Dotation viabilisation**

La dotation de viabilisation doit couvrir les frais de chauffage, d'électricité et d'eau.

Les collèges de Marmoutier, Mundolsheim, Rosheim, Saverne "Les Sources", Saverne "Poincaré", Wasselonne et Woerth ont sollicité une dotation complémentaire pour couvrir les dépenses de viabilisation au titre de l'exercice 2013.

Ces demandes de dotations représentent la différence entre le montant des crédits inscrits au budget du collège et le montant prévisionnel des dépenses de viabilisation pour la totalité de l'exercice.

Ces collèges ont respecté, lors de l'adoption de leur budget 2013, le montant recommandé par le Département pour leur viabilisation. Je vous propose d'allouer à ces établissements une dotation complémentaire de fonctionnement pour un montant global de **39 500 €**, réparti comme suit :

- MARMOUTIER :	1 500 €
- MUNDOLSHEIM :	7 500 €
- ROSHEIM :	5 000 €
- SAVERNE "Les Sources" :	8 000 €
- SAVERNE "Poincaré" :	8 000 €
- WASSELONNE :	2 500 €
- WOERTH :	7 000 €

## II – Chauffage urbain

Les collèges strasbourgeois "Hans Arp" et "Louis Pasteur" sont alimentés par le chauffage urbain. Ils s'acquittent de la globalité des charges liées à ce mode de chauffage à savoir :

Charges P1 relatives aux frais d'entretien courant

Charges P2 relatives aux frais de combustibles

Charges P3 relatives aux frais de gros entretien et de renouvellement des installations

Lors du transfert de compétence en matière de fonctionnement des collèges publics, nous avons décidé, le 4 juillet 1986, de considérer les dépenses P3 comme charges incombant au propriétaire, en l'occurrence le Département en qualité de propriétaire d'affectation.

Conformément à cette décision, je vous propose de couvrir les factures (1<sup>er</sup> semestre 2013) présentées par ces deux collèges par les subventions suivantes :

- STRASBOURG "Hans Arp" : 4 618,25 €
- STRASBOURG "Louis Pasteur" : 3 197,31 €

**TOTAL 7 815,56 €**

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
1172	65-65511-221	13 153 948,00 €	292 295,14 €	47 315,56 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à divers collèges publics des dotations de fonctionnement complémentaires d'un montant total de 47 315,56 €, soit :*

*- 39 500 € au titre de la dotation complémentaire de viabilisation 2013 en faveur des collèges suivants :*

- . MARMOUTIER : 1 500 €*
- . MUNDOLSHEIM : 7 500 €*
- . ROSHEIM : 5 000 €*
- . SAVERNE "Les Sources" : 8 000 €*
- . SAVERNE "Poincaré" : 8 000 €*
- . WASSELONNE : 2 500 €*
- . WOERTH : 7 000 €*

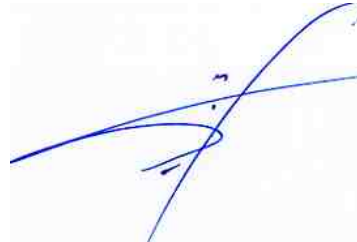
*- 7 815,56 € au titre de la prise en charge par le Département des frais de gros entretien et de renouvellement des installations de chauffage urbain engagés par les collèges suivants au cours du premier semestre 2013 :*

- . STRASBOURG "Hans Arp" : 4 618,25 €*
- . STRASBOURG "Louis Pasteur" : 3 197,31 €*

*Ces subventions seront versées aux bénéficiaires dès cette délibération rendue exécutoire.*

Strasbourg, le 18/11/13

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique KENNEL.

Guy-Dominique KENNEL